

## Note Brève et Synthétique Comptes Administratifs 2023 et Budgets Primitifs 2024

Les **comptes administratifs** retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun de ces budgets entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. Ils sont en concordance avec les Comptes de Gestion élaborés par le Trésorier. Les comptes administratifs et les comptes de gestion seront proposés à l'approbation du conseil communautaire lors de la séance du 03 avril 2024.

Les **budgets primitifs** constituent un acte de prévision et d'autorisation. Les budgets des collectivités respectent les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Président de l'EPCI, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS).

Les budgets primitifs sont soumis au vote du conseil communautaire lors de sa séance du 3 avril 2024.

Les comptes administratifs 2023 et les budgets primitifs 2024 seront disponibles sur le site Internet de la collectivité et sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture du siège administratif.

Vendée Grand Littoral assure la gestion de 8 budgets :

- **Le budget Principal**, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
- **Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés**
- **Le budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- **Le budget annexe de l'Assainissement Collectif DSP**
- **Deux budgets annexes des Ports de plaisance** (Jard sur Mer et Talmont Saint Hilaire)
- **Le budget annexe des Ateliers-Relais**
- **Le budget annexe des Zones d'Activités Economiques**



## I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Vendée Grand Littoral et notamment ses missions de service public liées :

- Aux politiques sportives, culturelles, à l'action sociale d'intérêt communautaire, à l'action économique, au tourisme
- A l'entretien du patrimoine communautaire : voirie d'intérêt communautaire, bâtiments, véhicules, aires d'accueil des gens du voyage, etc.
- A l'administration générale et « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité
- Aux services communs mutualisés qui sont mis à la disposition des communes membres

### a. Compte administratif 2023

L'exercice 2023 est venu conforter la situation financière saine et solide de Vendée Grand Littoral. Ainsi, on constate en 2023 une progression de l'autofinancement de plus de 20%, en lien avec une maîtrise des charges dont l'évolution a été contenue à +3.5%, dans un contexte d'inflation forte (+4.9% au niveau national). Parallèlement, les recettes ont été dynamiques, notamment sur le plan de la fiscalité, alors que les taux d'imposition ont été maintenus constants. Enfin, 2023 a vu la poursuite de la déclinaison du plan d'investissements pour le territoire, doté de plus de 35 M€ sur la période 2020-2026, avec des dépenses d'équipement de 6.6 M€ en 2023.

Les grands équilibres du compte administratif 2023 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2023				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	14 269 629,38	17 009 630,50	2 740 001,12
	Fonctionnement (exercice) - ordre	832 344,58	163 261,15	-669 083,43
	<b>Cumul fonctionnement</b>	<b>15 101 973,96</b>	<b>17 172 891,65</b>	<b>2 070 917,69</b>
B	002 Résultat reporté N-1		946 704,62	946 704,62
<b>C = A+B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>			<b>3 017 622,31</b>
D	Investissement (exercice) - réel	6 958 298,64	4 633 304,80	-2 324 993,84
	Investissement (exercice) - ordre	236 561,06	905 644,49	669 083,43
	<b>Cumul investissement</b>	<b>7 194 859,70</b>	<b>5 538 949,29</b>	<b>-1 655 910,41</b>
E	001 Résultat reporté N-1		1 413 635,02	1 413 635,02
<b>F=D+E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>-242 275,39</b>
<b>G=C+F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>			<b>2 775 346,92</b>

La section de fonctionnement comprend en recettes :

- Les **produits de fiscalité** directe et indirecte (11 497 360 M € dont 3.979 M€ sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation)
- Les **dotations d'Etat et d'autres organismes** (2 307 147€ dont 1.174 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),
- Les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges, et ventes diverses pour 3 054 917€, et dont une large part se compose des remboursements de frais de personnels par les budgets annexes au budget principal)



- D'autres **produits de gestion courante** à hauteur de 15 093 €
- Des **atténuations de charges** (remboursements suite à arrêts maladie et embauches en contrats aidés) pour 129 268 €

Les charges de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Les **charges à caractère général (1 792 478 €), en diminution de 1% par rapport à 2023**, témoignant d'une maîtrise des charges de la collectivité dans un contexte inflationniste important. Les charges à caractère générale représentent les dépenses liées à l'énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements, etc.
- Les **charges de personnel (6 409 438 €)**, en progression de 6%
- Les **« atténuations de produits » (4 461 694€)** correspondent d'une part aux Attributions de Compensation (3 979 231 €), c'est-à-dire la part de fiscalité qui est reversée annuellement aux communes membres pour neutraliser les impacts financiers de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique et des transferts de compétences des communes à la CC. D'autre part, la collectivité reverse à l'Etat un montant annuel de 446 757 € environ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources mis en place depuis la réforme de la taxe professionnelle.
- les « autres charges de gestion courante » s'établissent à 1 413 389€ et représentent essentiellement les **contributions et participations à des organismes extérieurs** (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités.
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (123 186€)
- des charges exceptionnelles pour 788 €
- les **dotations aux amortissements** des immobilisations, permettant de financer le renouvellement des biens (832 345 €)

**En 2023, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 6.13 % par rapport à 2022, et les charges de seulement 3.47 %. Pour 2023, l'autofinancement de la collectivité est donc en nette hausse et s'établit à 2.740 M€ soit +22% par rapport à l'année précédente.**

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 6.6 M€ et concernent :

- Les **bâtiments** pour 3 623 K€ (nouveau siège communautaire notamment)
- Le **Numérique** avec le déploiement de la fibre optique (984 K€) – Vendée Grand Littoral investit ainsi 4 M€ en 4 ans pour permettre le raccordement de l'ensemble des habitants à la fibre optique
- Les **fonds de concours versés aux communes** (348 K€) pour soutenir la réalisation de projets d'intérêt communal
- Les dépenses nécessaires au fonctionnement général de la structure : matériel informatique, matériel technique, logiciels, véhicules, mobilier... pour 340 k€
- Le déploiement de **panneaux numériques dans les communes** pour 201 k€
- Les **aides aux particuliers pour l'amélioration de l'Habitat** pour 193 k€
- La mise en place d'une **signalétique des Zones d'Activité Economiques** pour 189 k€
- Les **équipements culturels et le patrimoine** pour 124 K€ : médiathèques et maison de la biodiversité à St Benoist sur Mer
- Les **sports et loisirs (122 K€)** avec notamment la finalisation de la salle de gymnastique à Moutiers les Mauxfaits
- Le Plan Local d'urbanisme Intercommunal pour 101 k€
- La **préservation de l'environnement** et la lutte contre les inondations pour 87 k€
- Les actions en faveur de la mobilité pour 70 k€

Le remboursement du capital des emprunts représente 319 K€.



Les recettes d'investissement se composent principalement :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 2 M€
- Des subventions à hauteur de 1.655 M€
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 796 K€
- Des amortissements à hauteur de 832 K€

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l'exercice, mais qui n'ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (2.127 M €) et ces recettes (403 K €) seront donc reportées sur l'exercice 2024.

### **b. Budget Primitif 2024**

Le BP 2024 du budget principal s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 28 février 2024. La trajectoire financière 2024 fixée à cette occasion s'appuie sur :

- ✓ **La mise en œuvre du projet de Vendée Grand Littoral qui se poursuit dans une phase particulièrement active de réalisation, tant au travers de ses investissements que des politiques publiques mises en œuvre ;**
- ✓ **Une progression logique des charges après une année 2023 particulièrement contenue, en lien avec le déploiement d'actions, études et projets ;**
- ✓ **Un niveau de Capacité d'Autofinancement Brute prévisionnelle de 1,7 M€**
- ✓ **Un programme d'équipements ambitieux pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et démographiques du territoire, avec des dépenses d'équipement qui s'élèveraient à 9.5 M€**

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 18 745 580,00 € et en investissement à 10 644 656,84 €.

<b>BUDGET 2024</b>				
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat ou solde</b>
A	Fonctionnement (exercice) - réel	15 865 872,83	17 563 447,25	1 697 574,42
	Fonctionnement (exercice) - ordre	2 879 707,17	182 132,75	-2 697 574,42
	<b>Cumul fonctionnement</b>	<b>18 745 580,00</b>	<b>17 745 580,00</b>	<b>-1 000 000,00</b>
B	002 Résultat reporté N-1		1 000 000,00	1 000 000,00
<b>C = A+B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>
D	Investissement (exercice) - réel	9 838 394,35	7 383 095,32	-2 455 299,03
	Investissement (exercice) - ordre	563 987,10	3 261 561,52	2 697 574,42
	<b>Cumul investissement</b>	<b>10 402 381,45</b>	<b>10 644 656,84</b>	<b>242 275,39</b>
E	001 Résultat reporté N-1	242 275,39	0,00	-242 275,39
<b>F=D+E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>
<b>G=C+F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>			<b>0,00</b>



Ainsi, les « charges à caractère général » s'élèvent en prévisionnel à 2 795 124 € et les charges de personnel pourraient atteindre 7 086 139 €. En parallèle, les contributions aux organismes extérieurs (chapitre 65) s'établissent à 1 557 137 €.

**En recettes, la collectivité bénéficiera en 2024 d'une dynamique « naturelle » de la fiscalité directe**, du fait de la revalorisation des bases liée à l'inflation (3.9%), ainsi qu'à la dynamique du territoire. **Les taux d'imposition ne seront pas augmentés**. Les produits fiscaux prévisionnels s'établissent à 11 737 486 €, soit +2% par rapport à 2023.

#### Les dépenses d'équipement 2024 sont projetées à 9.5 M€ avec notamment :

- La finalisation des dépenses liées au siège communautaire à Talmont Saint Hilaire (2.5 M€)
- L'accompagnement du projet de réhabilitation de Port Bourgenay pour 2 M€
- Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre de projets structurants : près de 1.3 M€ y seront consacrés en 2024
- La poursuite et la fin du programme de déploiement de la fibre optique à l'abonné (491 k€)
- Les dépenses liées à l'administration, logiciels, matériels, pour 430 k€
- Les Mobilités pour 416 k€
- Les aides à l'Habitat versées aux particuliers pour la rénovation de l'Habitat privé pour 320 k€
- L'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales pour 250 k€
- La rénovation du bâtiment France Services pour 240 k€
- L'entretien du patrimoine, bâtiments pour 200 k€
- Les travaux de voirie dans les anciennes zones d'activité pour 195 k€
- La réhabilitation d'un espace scénographique à la Folie de Finfarine pour 243 k€
- La préservation de l'environnement, lutte contre les inondations pour 200 k€
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour 143 k€

Ces investissements seront financés principalement par l'autofinancement et le fonds de roulement de la collectivité, constitutif d'un autofinancement élevé, par des subventions (1.9 M€), le fonds de compensation pour la TVA (890 k€) ainsi que par l'emprunt à hauteur de 2.4 M€.

#### c. La dette

**Vendée Grand Littoral se caractérise par une dette faible** ; elle s'élève au 31/12/2023 à 3.533 M € sur le budget principal. **Ainsi, l'encours de dette par habitant représente 100 €, soit près de deux fois moins que la moyenne nationale** .

La capacité de désendettement, qui traduit la durée que mettrait la collectivité à rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement, est de seulement 1.29 année. Par comparaison, le « seuil d'attention » est fixé à 12 années.

En consolidant l'ensemble des budgets de la CC, avec les budgets annexes, l'encours de dettes atteint 10.223 M€ au 31/12/2023.



## II. Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) retrace l'activité de collecte et de traitement des ordures ménagères. Depuis 2022, l'ensemble du territoire est concerné par la redevance incitative établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la TEOM.

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. Cela signifie que **ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.**

### a. Compte administratif 2023

En section d'exploitation, les recettes s'élèvent à 6.015 M€, tenant compte d'un excédent reporté de 301 k€, et les dépenses à 5.787 M€, ce qui représente un excédent global de clôture de 228 163.88 € En investissement, l'excédent global de clôture s'élève à 1 162 971.62 €, tenant compte d'un report antérieur de 819 595,70 €.

### b. Budget Primitif 2024

**Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à 6 199 634.99 € et en investissement à 2 299 581.80 €.**

En investissement, sont programmés, pour un montant de dépenses de plus de 2 M€ :

- le renouvellement de 2 véhicules de collecte, l'acquisition d'un caisson de lavage pour le nettoyage des PAV,
- la poursuite de mise à niveau du parc de colonnes enterrées et aériennes avec l'installation de contrôle d'accès sur les colonnes,
- la mise en conformité de déchetteries
- l'achat de bacs de collecte et de composteurs pour équiper les foyers du territoire.

Enfin, le budget DMA présente un encours de dettes de 1 143 552 € au 31/12/2023.



### III. Budget annexe SPANC

Le budget annexe SPANC retrace l'activité du service public de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire. L'équilibre est assuré au travers des redevances perçues auprès des usagers du service (environ 7000 usagers).

#### a. Compte administratif 2023

La section de fonctionnement est excédentaire à + 46 067.04 €, grâce aux excédents antérieurs reportés (58 761.63 €). La section d'investissement est excédentaire à 11 089.53 €.

La capacité d'autofinancement sur ce budget est négative en 2023 à - 10k€. Le budget bénéficie toutefois des excédents antérieurs reportés.

#### b. Budget Primitif 2024

Le budget « SPANC Régie » s'équilibre à 264 662.57 € en fonctionnement et à 37 612.28 € en section d'investissement.

Les tarifs 2024 ont été revalorisés de 3%.

### IV. Budget annexe Assainissement Collectif

Vendée Grand Littoral est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière d'assainissement collectif ; à ce titre 16 communes sont desservies en assainissement collectif.

En 2023, la réalisation d'un Schéma Directeur de l'assainissement collectif a mis en évidence la nécessité de réaliser un plan pluriannuel d'investissement de 42 M€ sur les 10 années à venir, comprenant notamment l'aménagement et mise aux normes de 8 stations de traitement (18 M€), le renouvellement des réseaux existants (12 M€), des extensions de réseaux (2.8 M€), le renforcement et la fiabilisation du réseau (3.2 M€).

#### a. Compte administratif 2023

Le budget Assainissement Collectif DSP présente un résultat d'exploitation (résultat global de clôture) de 3 444 658.60 € et un excédent d'investissement de 6 144 656.46 € au 31/12/2023. La Capacité d'autofinancement brute sur ce budget est de 2.877 M€.

#### b. Budget Primitif 2024

Le Budget primitif 2024 s'équilibre à 7 408 255.18 € en exploitation et 13 795 653.48 € en investissement.

L'encours de dette au 01/01/2024 s'élève à 3.999 M€.



## I. Budgets annexes Ports de Plaisance

Vendée Grand Littoral est compétente pour la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien des ports de plaisance du territoire : **Bourgenay (Talmont Saint Hilaire) et Jard sur Mer.**

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service de gestion d'un port de plaisance (SPIC), l'activité de chaque port est retracée au sein d'un budget distinct, afin de garantir l'autonomie financière de chaque service. Ainsi, chaque port doit s'autofinancer au travers des recettes qu'il perçoit auprès de ses usagers. **Des mutualisations sont toutefois possibles** en termes de ressources humaines et logistiques, permettant **une optimisation des moyens** tout en garantissant un niveau de service qualitatif et en renforçant l'attractivité touristique et économique de nos ports.

### a. Compte administratif 2023

Le Port de plaisance de Jard sur Mer présente à la clôture de l'exercice un excédent de 125 711.28 € en exploitation et un excédent de 141 921.69 € en investissement.

Le Port de plaisance de Talmont Saint Hilaire présente à la clôture de l'exercice un excédent de 1 821 188.56 € en exploitation et un déficit de - 418 074.94 € en investissement.

### b. Budget Primitif 2024

Le budget du Port de plaisance de Jard sur Mer s'équilibre à 528 291.28 € en fonctionnement et 475 429.91 € en investissement.

Les redevances perçues auprès des usagers ainsi que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public représentent près de 396 K€. Les charges de personnel seraient de l'ordre de 125 K€ et les charges générales, de 105 K€.

Le budget du Port de plaisance de Talmont Saint Hilaire s'équilibre à 3 343 080.05 € en fonctionnement et 8 271 390.70 € en investissement.

Les redevances perçues auprès des usagers ainsi que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public représentent environ 1.5M€. Les charges de personnel sont de l'ordre de 425K€ et les charges générales, de 1 042K€.





## V. Budget annexe Ateliers Relais

Le concept d'atelier-relais permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles. En offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle, avec des loyers généralement attractifs, Vendée Grand Littoral offre aux opérateurs des solutions temporaires, transitoires, pour amorcer une activité, ou amortir un surcroît d'activité, par exemple.

Vendée Grand Littoral gère à ce jour 4 ateliers relais présents à Champ Saint Père (2 ateliers), Moutiers les Mauxfaits, et Talmont Saint Hilaire.

### a. Compte administratif 2023

La section de fonctionnement présente un excédent de 71 284.08 € à la clôture de l'exercice. La section d'investissement est déficitaire à - 61 621.32 €.

L'encours de dettes au 31/12/2021 s'élève à 500 613 € (4 emprunts).

### b. Budget Primitif 2024

En 2024, le budget s'équilibre en fonctionnement à 154 676.74 € et en investissement à 140 318.88 €.

## VI. Budgets annexes Zones d'Activités Economiques

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Vendée Grand Littoral assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire. **Le budget « zones d'activités économiques » a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones.** Il s'équilibre au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis, les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein des budgets ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ces budgets. Comptabilisées en dépenses et en recettes, elles sont neutres budgétairement.

### a. Compte administratif 2023

La section de fonctionnement présente un déficit de -34 524.69 € et la section d'investissement de -3 620 088.38 €.

Les principales dépenses concernent des acquisitions de terrains à la Boissière des Landes, Champ St Père, et des travaux d'aménagement notamment à Talmont Saint Hilaire (zone des Rogues et des Arpents).

### b. Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 7 680 618.07 € en fonctionnement et 10 914 634.45 € en investissement.

Les principales dépenses (dépenses réelles 2024 = 4 M€) correspondent à :

- Aménagement de la zone des Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits : 875K€
- Aménagement de la Zone de la Dugeonnière 3 à Angles : 704 K€
- Aménagement de la zone des Arpents à Talmont Saint Hilaire : 850 K€
- Acquisitions foncières à la Boissière des Landes (zone des Acacias 4) : 796 K€

